

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 17 décembre 2025

En exercice : 14

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Justin SAFFROY,

Date de convocation :
8 décembre 2025

Absents excusés : Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT,

Date d'affichage :
8 décembre 2025

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN,

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET LOTISSEMENT - Délibération n°2025-59

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget lotissement de l'exercice 2025 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des recettes en section d'investissement, chapitre 75 – compte 75883, à hauteur de 2650,00 € et d'équilibrer cette recette par l'abondement des crédits au chapitre 011 – compte 6045, afin de permettre le mandatement des frais supplémentaires liés à l'étude de sols réalisée sur l'une des parcelles actuellement en cours de transaction, il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6045 : Achats études et prestations de services		2 650.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 650.00 €
R 75883 : Excédent sur opérations de gestion		2 650.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		2 650.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Valide cette décision modificative ;

Autorise M. le Maire à procéder à l'exécution budgétaire de cette décision modificative ;

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Maire,

Pascal BARBERET